

CONSEIL MUNICIPAL DE PLAINE

Compte rendu de la séance du 05 janvier 2022

Le conseil municipal s'est réuni le 5 janvier 2022 à 20 h, à la salle polyvalente de Plaine, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CHIPON, pour une session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 31 décembre 2021.

A la demande de Monsieur le Maire, dans le cadre des règles dérogatoires en vigueur depuis la loi « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021, et applicables jusqu'au 31 juillet 2022, règles dérogatoires qui disposent que « *le maire ou le président d'EPCI peut décider, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, soit de fixer un nombre maximal de personnes autorisées à y assister (en fonction de la configuration de la salle), soit que la réunion se déroulera sans public* », la réunion se tient en l'absence de public dans la salle.

Membres présents : CHIPON Jean-Marc, Maire
FUCHS Odile, BRETON Philippe, Adjoint(e)s,
SPEISSER Bernard, VERRY Séverine,
BRIX Martine, SPENGLER Raphaël, BRUNO Raymond,
REMY Sandra, MATHIS Valérie

Madame Sandrine CAQUELIN a donné procuration à Madame Valérie MATHIS

Madame Christine GILLMANN a donné procuration à Madame Odile FUCHS

Madame Cyrielle LATUNER a donné procuration à Madame Séverine VERRY

ORDRE DU JOUR

1. Communications
2. Incendie de l'école de Champenay
3. Convention d'adhésion à la plate-forme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »
4. Salle polyvalente : tarifs de location
5. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
6. Association Haute Bruche Ecoles : demande de subvention
7. Forêt communale : état de prévision des coupes – programme de travaux pour 2022
8. Décision modificative
9. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est immédiatement interrompu par plusieurs conseillers qui demandent la parole, sans rapport avec les points à l'ordre du jour. Le Maire, maître de l'ordre du jour, demande que soit d'abord déroulé l'ordre du jour avant que soit abordés les points divers, où ils pourront s'exprimer sur des questions diverses.

Plusieurs conseillers prennent alors la parole de façon intempestive, puis quittent la salle, suivis par d'autres conseillers.

Restent présents au conseil après leur départ : Monsieur le Maire, CHIPON Jean-Marc, Monsieur BRETON Philippe, deuxième adjoint, Mesdames BRIX Martine et MATHIS Valérie (disposant d'une procuration de Madame CAQUELIN Sandrine).

Dans le doute sur la présence du quorum nécessaire à la tenue du conseil, Monsieur le Maire décide de clore la séance et de convoquer une prochaine réunion du conseil municipal dans le cadre des règles dérogatoires en vigueur depuis la loi « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021, et applicables jusqu'au 31 juillet 2022.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Maire,
Jean-Marc CHIPON

